



Número de Révision: 006.0

Date de sortie: 08/30/2016

## 1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE SF F720RD RED TOUGH RUBBER COATING known as Color Guard® Red Tough Rubber</b>	<b>Numéro IDH:</b>	338131
<b>Type de produit:</b>	Revêtement	<b>numéro d'item</b>	34986
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**DANGER:** LIQUIDE ET VAPEURS TRÈS INFLAMMABLES.  
PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PÉNÉTRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES.  
PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE.  
PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.  
PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANÉE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
<b>Intervention:</b>	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements

Numéro IDH: 338131

Nom du produit: LOCTITE SF F720RD RED TOUGH RUBBER COATING known as Color Guard® Red Tough Rubber

contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

**Stockage:** Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

**Élimination:**

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Distillats de pétrole	Propriété	30 - 60
Xylenes	1330-20-7	10 - 30
n-Hexane	110-54-3	10 - 30
Acétone	67-64-1	5 - 10
Reinforcing filler	Propriété	5 - 10
Ethylbenzene	100-41-4	1 - 5
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	1 - 5

\* Le pourcentage exact est un secret commercial. La plage de concentration est fournie pour aider les utilisateurs afin d'assurer des protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Laver les vêtements avant réutilisation. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
<b>Symptoms:</b>	Voir la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas ou confinés, se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Vapeurs toxiques et irritantes.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Non disponible

Méthodes de nettoyage: Enlever toute source d'ignition. Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Faire tremper dans un agent d'absorption inerte. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines. Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer à des températures égales ou inférieures à 48 °C (118.4 °F)  
Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour tout renseignement sur la durée de conservation du produit, communiquer avec le Canada Customer Service de Henkel au 800-263-5043.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats de pétrole	Rien	Rien	Rien	Rien
Xylenes	100 ppm TWA 150 ppm STEL	100 ppm (435 mg/m3) PEL	Rien	Rien
n-Hexane	50 ppm TWA (PEAU)	500 ppm (1,800 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Reinforcing filler	10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Ethylbenzene	20 ppm TWA	100 ppm (435 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	10 mg/m3 TWA Poussière inhalable 3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau: Gants étanches, résistants aux produits chimiques.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Rouge
<b>Odeur:</b>	Solvant
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	185 mm/hg (20 °C (68°F))
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	56.1 - 141.1 °C (133°F - 286°F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Gravité spécial:</b>	0.83
<b>Densité de vapeur:</b>	> 1
<b>Point d'éclair:</b>	-23 °C (-9.4 °F)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	1 %
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	12.8 %
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Supérieur à l'acétate de butyle
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	67.0 %; 556 g/l
<b>Viscosité:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants forts. Amines. Alcalis. Composés halogénés.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Stockez loin des matériaux incompatibles.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition pertinentes:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

## Effets potentiels sur la santé

### Inhalation:

Les vapeurs peuvent entraîner des céphalées, des nausées, des étourdissements et une irritation des voies respiratoires. Des rapports ont associé la surexposition répétée et prolongée aux solvants, à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'exposition prolongée aux solvants peut avoir des effets nocifs sur le foie, le système urinaire et le système reproductif.

### Contact avec la peau:

Entraîne une irritation de la peau.

### Contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Ingestion:

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Distillats de pétrole	Rien	Irritant
Xylenes	Oral LD50 (Souris) = 1,590 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 6,670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,523 - 8,600 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 5,627 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,300 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 43 g/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 6,350 mg/l	Cardiaque, Système nerveux central, Irritant, Reins, Foie
n-Hexane	Oral LD50 (Rat) = 28,710 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 2,000 mg/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 73860 ppm Inhalation LC50 (Souris, 4 h) = 48000 ppm	Développemental, Irritant, Poumon, Système nerveux, Reproductif
Acétone	Oral LD50 (Souris) = 5,2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 76 mg/l	Système nerveux central, Irritant
Reinforcing filler	Oral LD50 (Rat) = 6,450 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 6,450 mg/kg	Poussières nuisibles
Ethylbenzene	Oral LD50 (Rat) = 5,46 g/kg Oral LD50 (Rat) = 3,500 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 17,800 mg/kg	Irritant, Système nerveux central
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Rien	Poussières nuisibles

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Distillats de pétrole	Non	Non	Non
Xylenes	Non	Non	Non
n-Hexane	Non	Non	Non
Acétone	Non	Non	Non
Reinforcing filler	Non	Non	Non
Ethylbenzene	Non	Groupe 2B	Non
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Information écologique:

Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

#### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** SOLUTION D'ENROBAGE  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1139  
**Groupe d'emballage:** II

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Coating solution  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1139  
**Groupe d'emballage:** II

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** COATING SOLUTION  
**Division:** 3  
**Numéro d'identification:** UN 1139  
**Groupe d'emballage:** II

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

**Préparé par:** Timothy Pratt, Regulatory Affairs Specialist

**Date de sortie:** 08/30/2016

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.